

# Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Jullouville  
Plage Face au Casino

## Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

## Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

## Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

## Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

## Caractéristiques de la zone de baignade



Plage surveillée



Accès handicapé sans fauteuil adapté



Promenade équestre réglementée de 7h00 à 9h00 du 15 juin au 15 septembre



WC Équipements sanitaires



Chiens et animaux interdits du 15 juin au 15 septembre

### LÉGENDE

ARS Point de prélèvement ARS

Cours d'eau

Poste de secours

Camping

Poste de refoulement des eaux usées

Poste avec trop-plein vers le milieu naturel

L'ensemble des postes de refoulement ne figure pas sur la carte.

### SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT  
 ● Très important  
 ● Important  
 ● Moyen  
 ● Faible  
 ● Non évalué

## Actions et mesures de gestion

### → Actions curatives

- Mener à terme l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privative.
- Finaliser la vérification des contrôles de conformité des branchements dans les zones récemment assainies.
- Faire un bilan sur les 2 postes présentant le plus fort niveau de criticité.
- Mener à terme le diagnostic des installations d'assainissement non collectif.
- Faire en sorte que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée.
- Effectuer des inspections télévisuelles avant tout dans les secteurs prioritaires.
- Limiter les risques de contamination des eaux par la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le lessivage des déjections animales sur les sites recevant les cirques.

- Poursuivre les travaux d'aménagement de rivières.
- Poursuivre la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion.

### → Actions préventives

- Mettre en place une gestion patrimoniale des équipements de collecte.
- Entretien régulièrement les installations des aires de camping-car.
- Sensibiliser les usagers pour éviter les comportements non respectueux de l'environnement.
- Suivre le niveau de contamination des talus et des haies pour limiter l'érosion.
- Planter un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire de la Saigue et du Thar.
- Pérenniser la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement ou de fortes pluies.

## Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

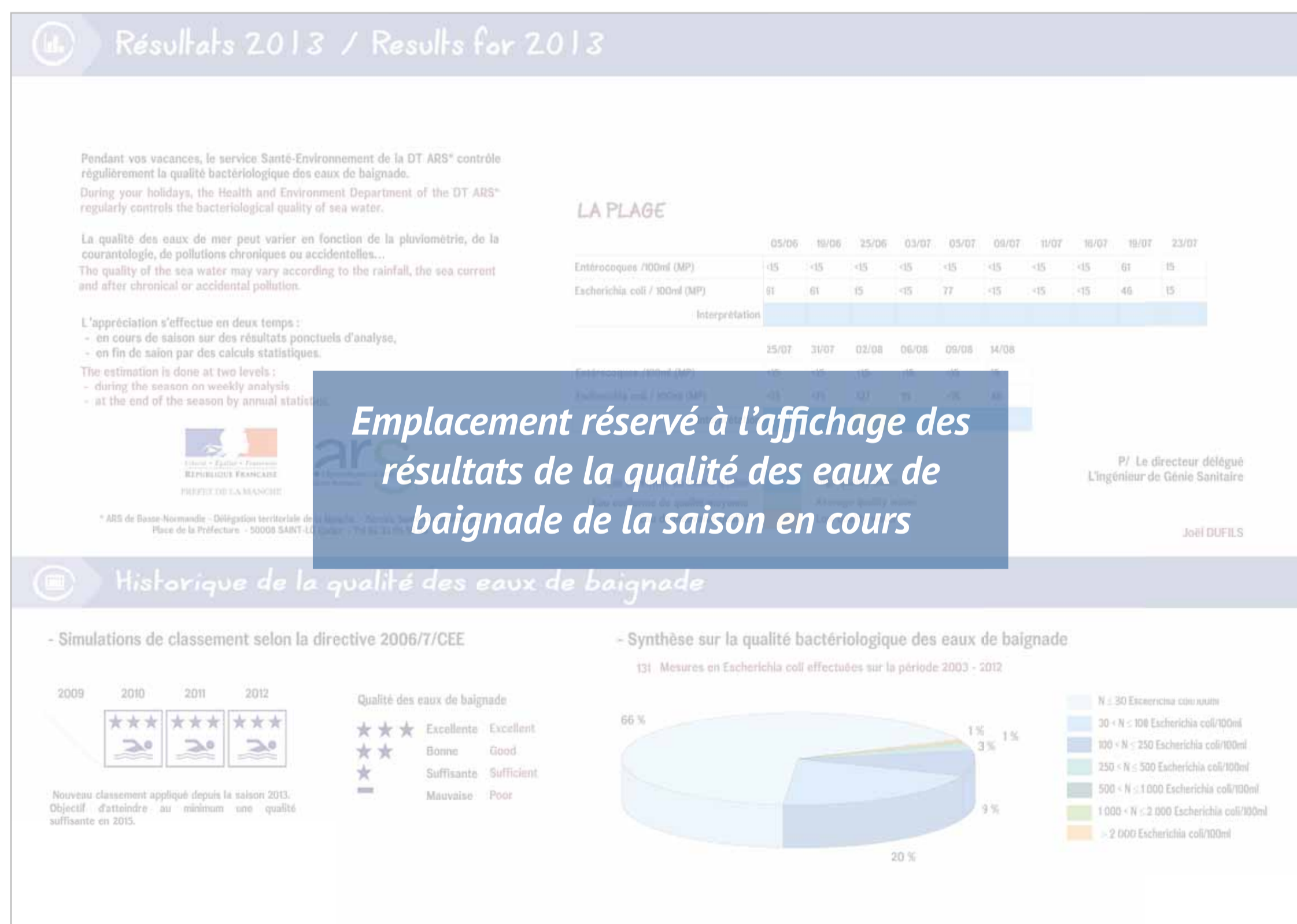
## Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie  
Place René Joly  
50610 JULLOUVILLE  
Tél : 02.33.91.10.20

Sur internet  
 • manche.fr  
 • www.environnement-sante-manche.org  
 • www.ars.basse-normandie.sante.fr

## Le suivi de la qualité et son historique



Création - Conception :  
SMBG / CG50 / ARS de Basse-Normandie

